

(N° 1.)

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1847 — 1848.

(9 NOVEMBRE 1847.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS ,

Je puis me féliciter des témoignages de bienveillante confiance et d'amitié que je continue à recevoir des Puissances étrangères. Un incident est survenu dans nos rapports avec la Cour de Rome. Des explications vous seront données sur ce fait qui a ému l'opinion publique.

Un traité de commerce et de navigation a été conclu avec le Royaume des Deux-Siciles. Il sera soumis à votre assentiment.

Des négociations se poursuivent avec d'autres Puissances, pour donner de l'extension à nos relations commerciales.

Les efforts de mon Gouvernement s'appliquent à rechercher pour nos produits des débouchés extérieurs. Nous devons beaucoup attendre, sous ce rapport, de l'esprit d'entreprise sagement secondé. Une société de commerce, combinée avec l'établissement de comptoirs, est une des mesures à prendre pour atteindre ce but.

Une convention postale, qui vient d'être conclue avec la France sur de larges bases, réduit le port des lettres internationales et accorde de grandes facilités pour la transmission des correspondances étrangères.

Les transports de marchandises et les recettes du chemin de fer continuent à s'accroître dans une proportion remarquable. Des mesures se préparent pour les augmenter encore et pour introduire des améliorations dans l'exploitation de cet important service. Des crédits vous seront demandés pour achever les stations, les doubles voies, compléter le matériel des transports et clore définitivement le compte des dépenses de premier établissement.

L'industrie particulière s'est associée à l'État pour donner au pays de nouvelles voies de communication. Elle trouvera mon Gouvernement disposé à faciliter l'exécution de ses engagements.

Votre concours sera réclamé pour des travaux publics d'une haute utilité.

La voirie vicinale, si intimement liée à la prospérité de l'agriculture, a droit à une large part dans ces travaux qui offriront aux classes nécessiteuses et laborieuses d'utiles ressources.

Parmi les populations qui doivent à bon droit exciter la sollicitude du Gouvernement et des Chambres, nous devons placer en première ligne celles de plusieurs districts de nos provinces flamandes. De constants efforts sont attendus de nous, et la Nation ne reculera pas devant les sacrifices que cette situation pénible pourrait lui imposer.

Après deux années de rude épreuve, la Providence est venue en aide aux classes pauvres par une récolte abondante. L'influence immense qu'exerce l'agriculture sur les destinées du pays est comprise par mon Gouvernement. L'agriculture a montré de son côté qu'elle sait apprécier nos intentions. L'empressement avec lequel, dans une circonstance récente, elle a répondu à l'appel qui lui était adressé, a témoigné de sa confiance dans les vues et les actes du Gouvernement.

Par une heureuse coïncidence, l'Exposition des produits agricoles est venue briller à côté de celle des produits de l'industrie qui a révélé des perfectionnements notables.

L'agriculture et l'industrie, loin d'être hostiles l'une à l'autre, doivent se prêter un mutuel appui. Également utiles et honorables, elles sont également dignes de toute notre sollicitude. Bientôt une solennité commune réunira ceux qui ont su se distinguer par leurs travaux dans ces deux nobles carrières. Je serai heureux de pouvoir, à cette occasion, récompenser, sous les yeux du pays, les travailleurs de tous les rangs.

La prochaine Exposition des Beaux-Arts fournira à l'école belge l'occasion de prouver qu'elle continue à se montrer digne de son passé, et qu'elle peut soutenir le parallèle avec les écoles étrangères.

L'instruction publique, à laquelle on peut dire que se rattache la civilisation du pays, doit être une de nos premières préoccupations. La législature aura à voter les mesures qui doivent perfectionner et compléter son organisation.

L'armée, cette grande institution nationale, continue à bien mériter du pays. Par sa bonne organisation, son patriotisme, sa discipline et son dévouement, elle est digne de toute ma sympathie et du haut intérêt dont vous n'avez cessé de lui donner des preuves. Je suis heureux de voir mes deux fils figurer dans ses rangs.

Votre sollicitude pour les classes indigentes vous déterminera à discuter, dans le cours de cette session, les projets de loi sur les monts-de-piété, les dépôts de mendicité et le régime des aliénés. Le système pénitentiaire appelle des réformes que je recommande à votre attention.

Les ressources ordinaires du trésor ne suffisant pas pour couvrir complètement les besoins constatés et pourvoir à ceux qui sont prévus, des ressources extraordinaires sont devenues nécessaires. La Belgique peut d'autant plus facilement faire face à cette situation, qu'elle a traversé la crise financière plus heureusement que ne l'ont fait d'autres pays.

Il est à désirer, Messieurs, que les budgets qui vous sont présentés pour 1848 soient votés avant l'ouverture de cet exercice. Nous éviterons ainsi le grave inconvénient des crédits provisoires. Cette marche est d'autant plus nécessaire que vous aurez à examiner dans quelques mois les budgets de l'exercice 1849.

Des propositions ont été annoncées qui doivent modifier en certains points notre législation communale et électorale. Des projets de loi vous seront présentés dans ce but.

Dans l'ordre matériel et financier, comme dans l'ordre moral et politique, cette session sera, je l'espère, marquée par de nombreux et utiles travaux. J'aime à trouver cette assurance dans le concours actif et l'appui sincère que vous prêterez à mon Gouvernement.
